

Annexe II

Référentiel de compétences du certificat de capacité d'orthoptiste

Compétences

1. Évaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique.
2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle.
3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques.
4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
9. Gérer une structure et ses ressources.
10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

Compétences détaillées

1. Évaluer l'état sensoriel, moteur, et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique
 1. Analyser les données du dossier médical, la prescription, les données transmises par les professionnels de santé, en vue de réaliser l'anamnèse.
 2. Analyser la demande, (la plainte, les besoins, les attentes, ressentis par le patient ou exprimés par son entourage), la situation et évaluer le degré d'urgence en vue de réaliser l'anamnèse.
 3. Évaluer les déficiences, les limitations d'activités du patient et les adaptations mises en place.
 4. Adapter son interrogatoire et son intervention à partir des données recueillies lors de l'observation du patient, enrichie des données de l'anamnèse.
 5. Choisir, utiliser et ordonner les mises en situation et tests pertinents pour l'évaluation de la fonction visuelle du patient, au regard de sa pathologie et de son âge.
 6. Organiser, planifier et réaliser le bilan orthoptique avec, éventuellement, une orientation spécifique.
 7. Analyser, hiérarchiser, synthétiser les données recueillies dans les domaines sensoriel, moteur, fonctionnel et formaliser des hypothèses orthoptiques.
 8. Évaluer le besoin d'examen complémentaires ou le besoin de faire appel à d'autres compétences pour une prise en charge pluridisciplinaire.
 9. Élaborer, argumenter, un diagnostic orthoptique et le formaliser pour le transmettre au médecin prescripteur, aux autres médecins concernés et éventuellement au patient s'il le demande.
 10. Élaborer un projet de soins orthoptiques (selon la nécessité de prise en charge) et le formaliser pour le transmettre au médecin prescripteur, et tout particulièrement à l'ophtalmologiste et/ou et éventuellement au patient s'il le demande.

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'accueil du patient, de la recherche et du recueil des informations	<ul style="list-style-type: none"> - L'inspection du patient est réalisée - La prescription médicale est analysée et expliquée au patient - Plusieurs sources d'information sont recueillies (patient et entourage, données médicales et paramédicales dont les examens complémentaires, données administratives) - Les critères de choix des informations sélectionnées (liées à la personne, et à son environnement social et familial permettant d'évaluer une difficulté, une déficience, une limitation d'activité...) au regard d'une situation donnée sont argumentés - Le recueil des informations (entretien, observation...) est réalisé dans le respect des règles de bonnes pratiques et du secret professionnel - L'objectif et les moyens mis en œuvre pour cet examen sont expliqués et argumentés - le degré de compréhension et l'implication du patient pour l'examen prévu sont pris en compte - les éléments justifiant une prise en charge en urgence sont identifiés et expliqués - La faisabilité de l'examen ou du traitement est analysée, le patient est éventuellement réorienté - Les risques liés à la situation ou à la pathologie du patient sont identifiés
2. Pertinence dans la hiérarchisation des informations	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sélectionnées sont hiérarchisées - La hiérarchisation est argumentée (au regard du patient, et de sa pathologie)
3. Pertinence dans le choix et la réalisation des mises en situation et tests	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix des mises en situation et des tests permettant de réaliser le bilan est adapté à la personne et à la pathologie - L'ordre d'utilisation des tests et mises en situation est adapté à la situation sensorielle, motrice et fonctionnelle est explicité - L'efficacité et l'efficacité visuelles ainsi que la vision fonctionnelle sont étudiées à partir des données motrices et sensorielles recueillies - les tests et le matériel sont maîtrisés - les données spécifiques nécessaires au cours de certains bilans sont recherchées et analysées
4. Cohérence du diagnostic orthoptique et de sa transmission	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic orthoptique s'appuie sur l'analyse des différentes informations recueillies selon les axes sensoriel, moteur et fonctionnel - Le raisonnement clinique avec les hypothèses orthoptiques permet d'élaborer le diagnostic orthoptique - Le diagnostic orthoptique est argumenté - La formalisation et la transmission du diagnostic orthoptique sont réalisées avec le vocabulaire scientifique précis et adaptées aux destinataires

2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle

1. Sélectionner les examens pertinents au regard de la plainte, de la situation clinique du patient, de son âge et de la pathologie avérée ou suspectée
2. Mettre en œuvre l'ensemble des examens dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales
3. Positionner le patient et effectuer les réglages nécessaires et adaptés au patient et à la finalité de l'examen ou du test
4. Évaluer la pertinence et la cohérence des résultats obtenus
5. Identifier les anomalies au cours de l'examen
6. Formaliser et transmettre les résultats obtenus
7. Identifier et évaluer les risques associés à la mise en œuvre des tests et prendre des mesures adaptées
8. Identifier, signaler et analyser les événements indésirables

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de la mise en œuvre des examens	- La mise en confiance du patient est recherchée - Les éléments observés lors des explorations sont notés pour adapter l'interprétation ultérieure - Le dépistage est adapté aux circonstances (selon un protocole, recherche de pathologies...)
2. Pertinence de l'utilisation des techniques d'exploration	- Les différentes techniques, les examens d'exploration et les modalités de réalisation sont identifiés, expliqués et argumentés - Les techniques utilisées respectent les recommandations professionnelles
3. Conformité de la mise en œuvre des examens avec les bonnes pratiques	- La mise en œuvre des examens tient compte du patient, de la situation et du contexte institutionnel - Les conditions précises d'installation du patient, ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées - Les règles de traçabilité sont respectées
4. Justesse de la restitution des résultats	- Les résultats sont retranscrits selon le protocole ou pour transmission selon la méthode la plus adaptée à la situation (urgence...) - Les conditions d'examen et leurs anomalies sont relevées et transmises - L'opérateur et sa fonction sont identifiés

3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques

1. Analyser les éléments du diagnostic orthoptique et échanger avec le patient et/ou son entourage sur le projet de soins élaboré.
2. Formuler des objectifs et identifier la prise en charge orthoptique adaptée en sélectionnant des techniques pertinentes.
3. Élaborer un projet personnalisé de traitements orthoptiques : rééducation, réadaptation, compensation de la fonction visuelle en fonction des capacités du patient, de son âge, de sa pathologie et de l'évolution.
4. Organiser et sélectionner les tests et situations-tests choisis en fonction des axes sensoriel, moteur et fonctionnel de la fonction visuelle.
5. S'assurer de la faisabilité des traitements choisis.
6. Formaliser un complément d'exercices à visée orthoptique à réaliser par le patient à son domicile pour consolider les acquis.
7. Recueillir l'adhésion du patient et/ou de son entourage pour une meilleure observance.
8. Évaluer les résultats du traitement orthoptique avec le patient et/ou son représentant légal et apporter les réajustements nécessaires.
9. Réaliser les techniques de traitements orthoptiques (rééducation, réadaptation, compensation...).
10. Organiser le suivi après rééducation.

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateur Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence du traitement orthoptique	- Le principe et le protocole de la prise en charge sont pertinents par rapport à la prescription médicale et au diagnostic orthoptique. - Le choix et la méthode de la rééducation sont argumentés. - Les finalités de la rééducation sont identifiées. - Les objectifs sont cohérents avec les finalités. - Le projet de traitement orthoptique est en cohérence avec la pathologie du patient et en rapport avec sa situation. - L'adaptation de l'environnement est en adéquation avec le handicap actuel et

	<p>potentiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés à certaines tâches sont repérés, analysés et les moyens d'y remédier sont expliqués. - Le projet de traitement orthoptique est proposé et expliqué.
2. Pertinence de la validation et de l'adaptation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de rééducation est explicité au patient et, au besoin, l'entourage, les professionnels de santé impliqués et/ou les professionnels sociaux et/ou socio-éducatifs. - Les adaptations ou modifications du projet sont réalisées selon la nécessité, l'évolutivité de la pathologie et les priorités de la personne l'arrêt éventuel de la prise en charge orthoptique est argumenté.
3. Pertinence de l'organisation de l'intervention orthoptique	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de rééducation avec son programme tient compte des objectifs à atteindre à différents termes. - La planification, le choix du lieu et l'organisation de la séance tiennent compte du patient, de sa pathologie et de son environnement. - Les données de chaque séance sont transcrites sur le dossier du patient. - L'accord écrit du patient et/ou du tuteur légal en cas d'enregistrement photos ou vidéos du patient est recueilli. - Le matériel et les supports spécifiques nécessaires au traitement orthoptique sont identifiés, préparés et expliqués au patient.
4. Qualité de l'analyse du ressenti du patient	<ul style="list-style-type: none"> - L'interrogatoire permet d'analyser la perception du traitement par le patient. - L'impact du traitement orthoptique sur la qualité de vie du patient est identifié et apprécié.

4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques

1. Poser et déposer les lentilles de contact, aider à l'apprentissage de la manipulation et donner les conseils d'hygiène adaptés.
2. Identifier des aides optiques ou non optiques adaptées en fonction de l'âge, de l'état fonctionnel et pathologique du patient et de son bilan orthoptique.
3. Sélectionner et conseiller des aides optiques ou non optiques, des assistances informatiques et des adaptations d'ergonomie visuelle.
4. Expliquer et entraîner à l'utilisation des différentes aides dans les lieux où elles sont employées et selon la tâche.
5. Préconiser des aménagements de l'environnement afin de faciliter le maintien, le retour à l'autonomie et la réalisation d'activités (scolaire, extrascolaire, travail, activité de vie journalière, loisirs, déplacements...).
6. Conseiller des mesures en matière d'éclairage, de contraste, d'ergonomie visuelle (au travail, au domicile, pour les activités de loisirs...), de déplacement et d'adaptation de l'environnement.
7. Évaluer la qualité et l'efficacité des différentes aides proposées dans les tâches visées.
8. Conseiller le patient pour prévenir les risques dus au mésusage des aides.

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence du choix des aides	<ul style="list-style-type: none"> - La préconisation et le choix des aides tiennent compte des bilans d'évaluation, des données ophtalmologiques et médicales, du projet du patient, de ses attentes et des conditions d'utilisation. - Le projet de la personne en concertation avec le médecin ophtalmologiste, l'opticien lunetier et les autres professionnels de santé est pris en compte dans le choix des aides.

<p>2. Pertinence des conseils sur les modalités d'utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conseils pour l'utilisation des différentes aides et la planification du suivi sont adaptés afin de faciliter les conditions de vie du patient. - Les conditions d'utilisation des aides optiques et leurs adaptations sont expliquées au patient et à son entourage si nécessaire. - Les conditions d'utilisation des lentilles de contact et les recommandations d'hygiène et de décontamination sont expliquées au patient et à son entourage (si nécessaire).
<p>3. Pertinence de l'évaluation des aides</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité des aides est testée lors de réalisation de tâches de la vie journalière.

5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé d'éducation thérapeutique et de suivi

1. Identifier les besoins et les attentes et repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes en vue de la mise en œuvre d'interventions orthoptiques.
2. Acquérir et développer une attitude éducative dans toutes les activités et interventions professionnelles.
3. Concevoir et organiser des démarches et des actions de conseil, de prévention d'éducation et d'expertise répondant aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes ciblées (nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées).
4. Conduire une démarche de promotion de la santé et de prévention à travers des actions pédagogiques individuelles ou collectives, en utilisant des techniques et des outils pédagogiques pertinents et en suscitant l'investissement des personnes et de leur entourage.
5. Accompagner une personne ou un groupe dans un processus d'apprentissage par des informations, des conseils sur les troubles visuels fonctionnels.
6. Adapter la démarche éducative aux situations critiques ou complexes de santé.
7. Conseiller si nécessaire, l'entourage familial, professionnel, éducatif ou social en fonction de leurs connaissances et de leur savoir-faire afin de faciliter leur participation.
8. Évaluer la démarche éducative et ses effets et apporter des ajustements.

<p>Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Fiabilité et cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec les objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations en vue de repérer les groupes à dépister sont pertinentes. - Les informations recueillies sont fiables et cohérentes. - Les pathologies à risques, les milieux, les situations, les populations sont identifiées et analysées. - La compréhension du patient sur sa pathologie et sur les conseils délivrés est évaluée. - Les conseils et les consignes en rapport avec sa pathologie sont compris et respectés.
<p>2. Pertinence de l'analyse des besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des besoins est pertinente au regard des informations collectées. - Les objectifs d'intervention sont clairs, argumentés et formulés en cohérence avec les besoins des patients, de leur entourage ou des populations cible. - Les besoins en matière d'acquisition de compétences, de gestes techniques, d'aménagement de l'environnement et d'adaptations à l'environnement lié aux troubles du patient sont identifiés avec le patient et/ou son entourage.
<p>3. Pertinence de la démarche et des actions proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche éducative, de prévention ou d'accompagnement est adaptée à sa cible et répond aux besoins identifiés. - Le choix de la démarche individuelle est argumenté. - Le choix et la mise en œuvre des techniques et outils pédagogiques sont adaptés. - La démarche tient compte des recommandations professionnelles.

4. Pertinence de l'évaluation de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets des actions mises en œuvre sont évalués et analysés. - Le choix des outils d'évaluation est argumenté et pertinent. - Les actions sont réajustées en fonction des résultats.
---	---

6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie

1. Accueillir et écouter un patient et/ou son entourage en prenant en compte la demande, les histoires de vie et le contexte de la situation.
2. Établir et développer un climat de confiance avec le patient et/ou son entourage.
3. Expliquer le rôle spécifique de l'orthoptiste.
4. Créer des conditions et des modalités de relation adaptée au patient et à son entourage.
5. Évaluer le degré de compréhension du patient et de son entourage et identifier les niveaux de réceptivité, d'adhésion et de motivation.
6. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte de leurs altérations dans la relation.
7. Créer des temps d'échanges avec le patient en favorisant son expression.
8. Informer le patient sur ses dysfonctionnements, ses incapacités et ses déficits, sur les possibilités thérapeutiques, et leurs limites.
9. Informer le patient sur les tests et les soins orthoptiques et lui en expliquer les limites.
10. Rechercher le consentement du patient et négocier le contenu du programme personnalisé de soin et ce éventuellement dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.
11. Conduire une démarche d'information auprès de la personne et de son entourage si nécessaire sur la prise en charge administrative et financière.
12. Mettre en œuvre, dans la durée, une démarche d'accompagnement et de soutien du patient et/ou de son entourage.
13. Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication propres aux situations particulières.

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - La situation relationnelle est analysée en fonction de la personne et du contexte. - La demande, l'histoire de vie, le contexte et la situation de la personne sont pris en compte. - Les niveaux de compréhension et d'adhésion au projet, sont identifiés.
2. Qualité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens et la méthode utilisés sont en adéquation avec la situation relationnelle du patient. - La compréhension et l'adhésion du patient et/ ou de son entourage sont vérifiées, une reformulation est proposée si nécessaire. - Les situations relationnelles difficiles sont repérées l'aide d'un tiers est éventuellement recherchée en cas de difficultés de communication de la part du patient. - Le langage utilisé est adapté à la personne. - Un climat de confiance est développé avec le patient et/ou son entourage. - L'écoute est attentive, neutre et bienveillante : les attentes du patient sont prises en compte. - Une attitude professionnelle est respectée. - Les liens entre les différentes interventions des professionnels sont expliqués.
3. Pertinence de l'évaluation des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - L'observance du traitement est vérifiée. - L'observation du patient est réalisée et sa communication non verbale est évaluée. - La surveillance est assurée tout au long de l'activité.

7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

1. Analyser et développer sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences, des techniques, des outils, des normes et valeurs professionnelles, de la déontologie et de l'éthique.

2. Évaluer ses interventions en orthoptie et leur mise en œuvre en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène et de traçabilité et de la satisfaction des patients.
3. Adapter sa pratique professionnelle et la réajuster en fonction de l'évaluation réalisée.
4. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels.
5. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
6. Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer et suivre des actions de formation (y compris pluridisciplinaires) afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins.
7. Analyser et évaluer le contenu, les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle.

Critères d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	- Les valeurs professionnelles, déontologiques et éthiques de la profession sont expliquées et respectées. - La pratique professionnelle est analysée par des moyens différents et adaptée au regard des valeurs professionnelles, déontologiques et éthiques de la profession. - Les sources d'information permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société et de la pratique professionnelle ainsi que des références théoriques, sont identifiées et leur degré de pertinence est évalué. - La démarche de l'analyse et le raisonnement sont logiques. - La démarche d'analyse est fondée sur les preuves et travaux de recherche. - Les moyens utilisés pour tout traitement orthoptique sont adaptés et mobilisés avec efficacité.
Pertinence de la démarche de développement professionnel	- Les axes d'évolution des connaissances et de la pratique sont expliqués : formation personnelle à développer, informations à chercher, recherches bibliographiques... - Un lien entre la ou les actions de formation suivies et l'analyse des pratiques professionnelles est établi. - Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés et mis en œuvre.

8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs

1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte de son champ de compétences professionnelles, de ses responsabilités selon la législation en vigueur.
2. Organiser et entretenir des relations confraternelles avec des orthoptistes en conformité avec la législation.
3. Identifier les missions des différents acteurs intervenant dans la prise en charge des patients, la nature des informations à leur transmettre, ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé afin de veiller à la continuité de soin.
4. Instaurer et maintenir des liens avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...).
5. Coopérer aux actions ou aux soins avec les aidants, les professionnels de santé, les acteurs sociaux, économiques et éducatifs pour conduire des projets de soins pertinents et faciliter l'intégration et/ou le retour à l'autonomie.
6. Transmettre l'information pertinente, aux différents acteurs, par des moyens adaptés dans le respect de la continuité des soins.
7. Évaluer la démarche orthoptique dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.
8. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein d'un établissement de soins, dans le cadre de réseaux ou d'un territoire.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Identification et prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	- Les champs d'intervention et les modes de coopération entre les différents acteurs, dont notamment les ophtalmologistes, sont identifiés et expliqués. - Les ressources de coopération existantes sur le territoire et pouvant être mobilisées sont identifiées.
2. Pertinence des modalités de coopérations mises en œuvre	- L'ensemble des outils permettant de communiquer les éléments de sa pratique professionnelle est identifié (écrit, courriel, télémedecine...). - Les informations concernant le patient sont transmises aux différents acteurs dans le respect de la législation. - Les comptes rendus écrits des actes orthoptiques sont détaillés et adaptés aux différents destinataires. - Les conclusions des rencontres de concertation pluridisciplinaire sont réinvesties dans la prise en charge et le suivi du patient. - L'organisation des coopérations et les liens mis en œuvre pour optimiser la prise en charge du patient sont expliqués et argumentés.

9. Gérer une structure et ses ressources

1. Élaborer un dossier patient, le mettre à jour en assurant la traçabilité et l'archiver.
2. Analyser, établir, suivre et archiver les éléments de gestion administrative et comptable conformément à la législation en vigueur.
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité et identifier les mesures à prendre.
4. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique en fonction du patient.
5. Choisir du matériel adapté (informatique et/ou de rééducation) à la structure et aux activités et le maintenir en état de fonctionnement.
6. Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables.
7. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures.
8. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités de chaque membre de la structure.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Conformité du dossier patient à la réglementation	- Le dossier patient est complet et mis à jour régulièrement. les comptes rendus sont clairs et tenus à disposition de toute personne en droit de les consulter. - L'archivage du dossier permet un accès aisé aux données du patient en respectant le secret professionnel. - Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles en vigueur.
2. Conformité de l'élaboration des documents de gestion administrative et comptable	- Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité sont identifiées et expliquées avec clarté. - Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité sont repérées. - Les éléments de la comptabilité sont identifiés et expliqués. - Les éléments de facturation et de remboursement pour le patient sont expliqués. - Les outils obligatoires de gestion sont utilisés avec aisance. - Les règles de gestion du personnel sont identifiées et appliquées. - Les rapports avec les collaborateurs, associés, remplaçants sont identifiés, les différents statuts et le règlement intérieur sont respectés.

<p>3. Conformité des matériels, locaux aux règles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements et matériels nécessaires à l'activité sont identifiés et maintenus en état d'usage. - L'utilisation des équipements et matériels tient compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur. - Les normes et réglementations s'imposant aux locaux, installations et matériels sont identifiées et expliquées. - Les règles d'élimination des déchets sont identifiées et appliquées.
<p>4. Pertinence dans l'organisation de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La répartition des activités et des compétences dans la structure est expliquée et appliquée. - Les activités sont planifiées en fonction des normes professionnelles. - La planification des différentes activités respecte les besoins thérapeutiques des patients pris en charge. - Le temps et les procédures nécessaires à la constitution et à la mise à jour du fichier base de données patient sont prévus et planifiés. - Le temps nécessaire à la gestion administrative et comptable est prévu et planifié.
<p>5. Pertinence des actions de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incidents sont systématiquement consignés et une action corrective est proposée. - Les règles de fonctionnement, conduites à tenir sont consignées et transmises à chacun des personnels.

10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
2. Évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle.
3. Analyser des articles scientifiques et repérer des résultats de recherche permettant une pratique actualisée, pertinente et fondée sur les preuves.
4. Identifier les besoins en matière de recherche et formuler des questions de recherche pertinentes.
5. Rédiger un rapport, un mémoire ou un article scientifique dans le cadre des études et/ou travaux de recherches épidémiologiques et statistiques concernant la santé publique dans le domaine de l'orthoptie, en tenant compte des aspects éthiques, dans un objectif d'amélioration de la qualité des prestations.
6. Élaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.
7. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations à partir des éléments de la recherche et des données professionnelles.

<p>Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p>1. Qualité de la recherche d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bases documentaires nationales et internationales disponibles sont utilisées efficacement, y compris en langue étrangère. - Les organismes à consulter et les partenaires mobilisables dans le cadre de la recherche sont identifiés. - Les informations sélectionnées sont pertinentes. - La qualité des articles ou documents recueillis est analysée et hiérarchisée.
<p>2. Pertinence et conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de la recherche est identifié et conforme à la législation et à la déontologie. - Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche, sont organisées et réactualisées. - Les informations recueillies et analysées permettent d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'un protocole, d'une procédure ou préconisations). - Les informations synthétisées permettent la rédaction de documents professionnels et de communication. - L'apport de la recherche est réinvesti dans la pratique professionnelle. - La méthodologie de recherche est expliquée et argumentée.

11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure.
2. Repérer les savoirs et les savoir-faire à transmettre aux étudiants et aux stagiaires en relation avec leur niveau de formation.
3. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique.
4. Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les stagiaires en vue de leur autonomisation.
5. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs pédagogiques.
6. Communiquer sur l'activité orthoptique en vue d'expliquer et de valoriser la profession notamment auprès d'un public d'étudiants et de futurs professionnels ou en s'engageant dans des réseaux professionnels.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence des informations prises en compte lors de l'accueil d'un nouvel arrivant	- Les informations utiles pour accueillir un stagiaire ou nouvel arrivant sont identifiées. - Les connaissances et savoir-faire préalables du stagiaire ou nouvel arrivant sont identifiés. - Les objectifs définis pour chaque stagiaire sont identifiés.
2. Qualité des actions de formation (transmission de savoir-faire)	- Une démarche d'accueil adaptée à chaque personne formée est mise en œuvre. - Les conseils, explications apportés aux stagiaires tiennent compte des objectifs du stage. - Les transmissions de connaissances et savoir-faire sont organisées de façon progressive en tenant compte de l'évolution du stagiaire.
3. Pertinence de l'évaluation des actions de formation	- Les modalités d'évaluation sont définies en fonction des objectifs fixés. - Les critères utilisés pour l'évaluation tiennent compte des objectifs prédéfinis.
4. Pertinence des actions de communication et d'information	- Les informations diffusées sur la profession tiennent compte des objectifs de promotion et de valorisation des activités. - Les supports et les modalités de communication sont adaptés.